



## Validité des Cerfa

-----  
Par Nanou P

Bonjour,

Une personne qui travaille avec moi donne à certaines entreprises avec lesquelles nous travaillons, le cerfa N 11527\*02 afin qu'elles témoignent que j'ai demandé des rétributions (tv, téléphone etc..) . Hormis les factures que j'ai en ma possession et la preuve que j'ai effectivement payé ces divers objets ( relevés bancaires, paiements par chèque cadeau entreprise.....) puis je aussi avancé que le document cerfa n'est pas la bonne version car il existe depuis un certain temps déjà la version 11527\*03? . Je compte bien évidemment prouver qu'il y a diffamation et que cette personne fait tout cela pour avoir ma place .Merci Beaucoup

-----  
Par ESP

Bonjour

Sur le fonds, un changement de référence cerfa n'ôte pas la validité de celui portant la référence précédente.

-----  
Par Nanou P

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ma question.